

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LETOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul	12
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul	12
Aux deux publications réunies	24
Tout instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix	12
PRIX DES ANNONCES.	
Six lignes et au-dessous, première insertion	25
Dix lignes et au-dessous, première insertion	35
Au-dessus de dix lignes	45
Toute insertion subséquente, le quart du prix. (Afranchir les lettres.)	

AFFAIRES D'EUROPE.

LES ELECTIONS GENERALES EN FRANCE.

Nous avons publié dans notre numéro de mardi la circulaire générale adressée par M. Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, aux commissaires du gouvernement provisoire dans les départements, à l'occasion des élections prochaines. Cette circulaire, on l'a vu, attribuait à ces commissaires des pouvoirs presque dictatoriaux ; elle leur donnait la haute main sur les fonctionnaires publics, sur la garde nationale, sur l'armée et même sur la magistrature.

L'opinion publique s'émunit, et les mots de dictateurs, de proconsuls furent prononcés. Des protestations apparurent dans les journaux, signées des noms les plus honorables.

Enfin, une députation du club républicain pour la liberté des élections alla exprimer les craintes qu'avait fait naître dans le public la circulaire de M. le ministre de l'intérieur : elle déclara que les termes de cette circulaire faisaient redouter que le gouvernement provisoire ne respectât pas assez la liberté des citoyens pour les choix qu'ils vont avoir prochainement à faire pour l'assemblée nationale.

M. Lamartine, membre du gouvernement provisoire, leur répondit : "Le gouvernement provisoire n'a chargé personne de parler en son nom à la nation, et surtout de parler en langage supérieur aux lois. (Bravo ! bravo !) Ce droit, il ne l'a donné à personne, car il n'a pas voulu le prendre lui-même au moment où il sortait comme par acclamation du peuple pour remplir momentanément la place pénible qu'il occupe. (Nouveaux bravos). Il ne l'a pas voulu, il ne l'a pas fait, il ne le fera jamais. Croyez-en les noms des hommes qui le composent. (Bravo !)

"Soyez certains qu'avant peu de jours, le gouvernement provisoire prendra lui-même la parole que ce qui a pu dans les termes, et non certains dans les intentions de ce document, blesser, inquiéter la liberté et la conscience du pays (Oui ! oui ! — Bravo !) sera expliqué, commenté, rectifié par la voix même du gouvernement tout entier. (Acclamations ; cris de Vive Lamartine ! Vive Lamartine !)

Bienôt après un manifeste, signé cette fois par tous les membres du gouvernement provisoire, vint effacer l'impression produite par la circulaire.

"La circulaire électorale de M. Ledru-Rollin, dit à cette occasion un journal, a été mise en pièces et jetée au vent par la proclamation que le gouvernement provisoire vient d'adresser à la nation française ; il n'en faut plus parler, quoique M. Ledru-Rollin reste ministre de l'intérieur et chargé spécialement de la surveillance des élections. Nous ne pensons pas qu'il ose donner un démenti aux principes de liberté et d'indépendance que consacre le langage élevé que nous allons citer."

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

Le Gouvernement provisoire au Peuple Français.

Citoyens, à tous les grands actes de la vie d'un peuple, le Gouvernement a le devoir de faire entendre sa voix à la nation.

Vous allez accomplir le plus grand acte de la vie d'un peuple : élire les représentants du pays ; faire sortir de vos consciences et de vos suffrages, non plus un Gouvernement seulement, mais un pouvoir social, mais une constitution tout entière. Vous allez organiser la République.

Nous n'avons fait, nous, que la proclamer. Portés d'acclamation au pouvoir pendant l'inter-règne du peuple, nous n'avons voulu et nous ne voulons d'autre dictature que celle de l'absolue nécessité. Si nous avions refusé le poste du péril, nous aurions été des lâches. Si nous y restions une heure de plus que la nécessité ne le commande, nous serions des usurpateurs.

Vous seuls êtes forts !

Nous comptons les jours. Nous avons hâte de remettre la République à la nation.

La loi électorale provisoire que nous avons faite est la plus large qui, chez aucun peuple de la terre, ait jamais convoqué le peuple à l'exercice du suprême droit de l'homme : sa propre souveraineté.

L'élection appartient à tous sans exception. A dater de cette loi, il n'y a plus de prolétaires en France.

Tout Français en âge viril est citoyen politique. Tout citoyen est électeur. Tout électeur est souverain. Le droit est égal et absolu pour tous. Il n'y a pas un citoyen qui puisse dire à l'autre : "Tu es plus souverain que moi !" Contemplez votre puissance, préparez-vous à l'exercer, et soyez dignes d'entrer en possession de votre règne !

Le règne du peuple s'appelle République.

Si vous nous demandez quelle République nous entendons par ce mot, et quels principes, quelle politique, quelles vertus nous souhaitons aux républicains que vous allez élire, nous vous répondrons : "Regardez le peuple de Paris et de la France depuis la proclamation de la République !"

Le peuple a combattu avec héroïsme. Le peuple a triomphé avec humanité. Le peuple a réprimé l'anarchie dès la première heure.

Le peuple a brisé de lui-même aussitôt après le combat l'arme de sa juste colère. Il a brûlé l'échafaud. Il a proclamé l'abolition de la peine de mort contre ses ennemis.

Il a respecté la liberté individuelle en ne proscrivant personne.

Il a respecté la conscience dans la religion qu'il veut libre, mais qu'il veut sans inégalité et sans privilège.

Il a respecté la propriété.

Il a poussé la probité jusqu'à ces désintéressements sublimes qui font l'admiration et l'attendrissement de l'histoire.

Il a choisi, pour les mettre à sa tête, partout les noms des hommes les plus honnêtes et les plus fermes qui soient tombés sous sa main. Il n'a pas poussé un cri de haine ou d'envie contre les fortunes.

Pas un cri de vengeance contre les personnes.

Il a fait en un mot du nom de Peuple le nom du courage, de la clémence et de la vertu.

Nous n'avons qu'une seule instruction à vous donner ! Inspirez-vous du Peuple, imitez-le ! Pensez, sentez, votez, agissez comme lui !

Le Gouvernement provisoire, lui, n'imitera pas les Gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple, qui corrompaient les électeurs et qui achetaient à prix immoral la conscience du pays.

A quoi bon succéder à ces Gouvernements, si c'est pour leur ressembler ? A quoi bon avoir créé et adoré la République, si la République doit entrer dès le premier jour dans les ornières de la royauté abolie ? Il considère comme un de ses devoirs de répandre sur les opérations électorales cette lumière qui éclaire les consciences sans peser sur elles. Il se borne à neutraliser l'influence hostile de l'administration ancienne qui a perverti et dénaturé l'élection.

Le Gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne ! Il ne s'inquiète pas des vieux partis ; les vieux partis ont vieilli d'un siècle en trois jours ! La République les convaincra si elle est sûre et juste pour eux. La nécessité est un grand maître. La République, sachez-le bien, a le bonheur d'être un Gouvernement de nécessité. La réflexion est pour nous. On ne peut pas remonter aux royautés anarchiques inconnues. On sera républicain par raison. Donnez seulement liberté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quel nom ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leur bulletin, et soyez sûrs d'avance qu'ils écrivent le seul nom qui peut les sauver, c'est à dire celui d'un républicain capable et probe.

Sûreté, liberté, respect aux consciences de tous les citoyens électeurs ; voilà l'intention du Gouvernement républicain, voilà son devoir, voilà le vôtre ! voilà le salut du peuple ! Ayez confiance dans le bon sens du pays, il aura confiance en vous ; donnez-lui la liberté, et il vous renverra la République.

Citoyens, la France tente en ce moment, au milieu de quelques difficultés financières léguées par la royauté, mais sous des auspices providentiels, la plus grande œuvre des temps modernes ; la fondation du Gouvernement du peuple tout entier, l'organisation de la démocratie, la République de tous les droits, de tous les intérêts, de toutes les intelligences et de toutes les vertus !

Les circonstances sont propices. La paix est possible. L'idée nouvelle peut prendre sa place en Europe sans autre perturbation que celle des préjugés qu'on avait contre elle. Il n'y a point de colère dans l'âme du peuple. Si la royauté fugitive n'a pas emporté avec elle tous les ennemis de la République, elle les a laissés impuissants ; et quoiqu'ils soient investis de tous les droits que la République garantit aux minorités, leur intérêt et leur prudence nous assurent qu'ils ne voudront pas eux-mêmes troubler la fondation paisible de la constitution populaire.

En trois jours, cette œuvre que l'on croyait reléguée dans le lointain du temps, s'est accomplie sans qu'une goutte de sang ait été versée en France, sans qu'un autre cri que celui de l'admiration ait retenti dans nos départements et sur nos frontières. Ne perdons pas cette occasion unique dans l'histoire. N'abdiquons pas la grande force de l'idée nouvelle, la sécurité qu'elle inspire aux citoyens, l'étonnement qu'elle inspire au monde.

Encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour là tout sera sué ! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérieuse comme la patrie.

Les membres du Gouvernement provisoire.

DUPONTS (de l'Eure), LAMARTINE, MARRAST, GARNIER-PAGÈS, ALBERT, LEDRU-ROLLIN, FLOCON, GRÉMIEUX, LOUIS BLANC, ARAGO.

Le secrétaire-général du Gouvernement provisoire,

PAGNERRE.

CONCESSIONS IMPORTANTES EN AUTRICHE.

Voici quelques détails nouveaux sur les événements du 14 mars à Vienne.

On lit dans la Gazette de Silésie.

"On ne savait se faire une idée de la masse de troupes qui était réunie à Vienne. On y voyait des grenadiers, de l'infanterie, de la cavalerie et des canons sur les glacis. Les militaires ne paraissent pas d'abord vouloir faire usage de leurs armes. Tout à coup, on entend un feu de peloton. Alors le peuple ne se contentait plus, il se précipite sur l'arsenal, les cuirassiers font une charge vigoureuse et se rendent maître pour un instant de la position ; le peuple brise tous les obstacles. Plusieurs généraux sont insultés et même blessés ; l'approche de la nuit n'interrompt pas le combat ; les tambours de la garde bourgeoise battent la générale ; les bourgeois s'assemblent. A minuit, on apprend que le prince de Metternich a donné sa démission. On donne aux bourgeois et aux étudiants les fusils de l'arsenal ; vers deux heures tout était rentré dans l'ordre.

"On ne sait pas encore quel est le nombre des morts et des blessés. On voit avec joie que le prince de Metternich n'est plus à la tête du gouvernement. Toute la garnison de Vienne, renforcée des troupes des environs, s'est retirée dans les casernes. Les faubourgiens ont aussi fait leur mouvement. Il y a déjà 50,000 hommes armés bourgeois et étudiants.

"L'ordre est rétabli, la propriété ne court aucun danger. Des patrouilles d'étudiants et de bourgeois parcourent les rues. L'empereur s'est mis lui-même sous la protection du peuple. A Breslau, on racontait que le prince de Metternich et l'archiduc Louis avaient passé incognito dans cette ville et avaient continué leur route en poste, ils voyageaient tous deux sous le titre de colonels."

La Gazette de Spencer, paraissant à Berlin, donne quelques détails curieux sur les derniers moments du pouvoir expirant du prince de Metternich :

"La princesse de Metternich est partie avec le prince son époux. Le prince a défendu son système politique, jusqu'à la dernière extrémité. Les Etats n'ont pu délibérer, parce que les cris : A bas Metternich ! ont couvert la voix des députés. Mais étant venu chez l'empereur pour le prier de renvoyer M. de Metternich, le prince sortit et dit hardiment : "Je viens de déposer ma démission dans les mains de S. M. l'empereur. Les bourgeois lui répondirent : "Nous vous remercions ; vous venez de sauver la patrie."

Vienne, 13 mars.

L'empereur a adressé le rescrit suivant au premier chancelier :

"J'ai décrété l'établissement de la garde nationale pour le maintien de la tranquillité et de l'ordre dans la capitale et pour la protection des personnes et des propriétés, sous la garantie offerte également à l'état par la propriété et l'intelligence. J'ai nommé le comte de Hayos commandant en chef de la garde nationale, à l'organisation de laquelle on va pourvoir immédiatement. J'attends de la fidélité et du dévouement de mes sujets qu'ils répondront à la marque de confiance que je leur donne.

"Signé, FERDINAND.

"Vienne, 14 mars 1848."

Dans la journée du 14, on a publié ce qui suit :

"Les événements actuels intéressent autant le bien de l'état que celui de la ville de Vienne. Ils ont besoin d'être bien médités. Il est de l'intérêt de tous que l'ordre, la tranquillité, la sécurité, soient maintenus. Cela importe à l'honneur des braves et patriotiques habitants de Vienne.

"A cette fin l'empereur décrète l'armement des étudiants ; il exprime l'espoir que tous les habitants se feront inscrire dans la garde bourgeoise, prête à coopérer au maintien de l'ordre et de la tranquillité.

"Vienne, 14 mars, 1848.

Signé, DE GESTIETZ.

Président de la Régence de la Basse-Autriche.

"L'empereur a fait droit aux demandes qui lui ont été adressées hier, dans la ferme confiance que l'ordre et la tranquillité seront rétablis sans qu'il soit besoin d'employer de nouvelles armes. Les mêmes assurances sont données aujourd'hui, quoique tout prenne une apparence plus inquiétante. La solidité du trône serait ébranlée, si l'empereur voulait encore s'abandonner à des espérances illusives.

"Vienne, 14 mars 1848.

"Signé, Baron GESTIETZ."

Le même président de régence annonce que la censure est abolie, et qu'une loi sur la liberté de la presse sera prochainement publiée.

(Même date et même signature.)

Une ordonnance de l'empereur en date du 14 mars, contient ce qui suit :

"Considérant les circonstances politiques actuelles, nous avons résolu d'assembler autour de notre trône les Etats de nos royaumes allemands et slaves, ainsi que les congrégations centrales de notre royaume Lombardo-Vénitien, par des députés, pour qu'ils nous donnent leurs conseils sur des questions législatives et administratives. C'est pourquoi nous avons donné les

ordres nécessaires pour que cette réunion ait lieu le 3 juillet prochain, au plus tard, si elle ne peut avoir lieu avant."

La tranquillité n'est pas encore complètement rétablie, des bandes de pillards, commettent des dégâts de tous côtés. Le nombre des morts des journées des 13 et 14 est de plus de quarante, celui des blessés d'environ cent. Plus de 40,000 font le service des patrouilles, et ont déjà tiré sur les voleurs. Le château impérial est occupé par la ligne, et le reste des soldats est campé sur les glacis. Les autres postes de la ville sont fournis par la garde bourgeoise. Le comte de Kolowrat, le ministre d'Etat, s'est mis à la tête d'une patrouille d'étudiants. Les membres des Etats de la Basse-Autriche se mêlent au peuple, et se placent à la tête des patrouilles.

Pendant le combat des deux jours, on a vu des hommes bien habillés et gantés s'offrir aux balles, marcher sans armes au-devant des troupes.

L'archiduc Jean est le seul qui soit resté à Vienne : il est tout à fait pour la liberté.

Le comte de Munch-Bellinghausem est provisoirement chargé du ministère des affaires étrangères.

Nous lisons dans une correspondance particulière : "L'empereur a fait une nouvelle déclaration, accordé la liberté immédiate de la presse promis de hâter la réunion des Diètes et de promulguer au plutôt une constitution. Il a été promené le 16 en triomphe à Vienne, et salué du titre d'empereur constitutionnel. L'archiduc Charles et l'archiduc Joseph l'accompagnaient. L'archiduc Etienne, palatin de Hongrie, est arrivé le jour même à Vienne, et le peuple a dételé les chevaux de sa voiture. Ces trois archiducs représentaient à la cour le parti du progrès."

L'empereur reçoit de nombreuses députations ; il répond à toutes les demandes : "J'accorde tout."

NOUVELLES DIVERSES.

RUSSIE.—Le czar a ordonné un levé extraordinaire. On dit qu'il a résolu de mettre en mouvement. Nous n'avons pas besoin de relever l'exagération de cette nouvelle. La Russie n'aura pas assez de toutes ses forces pour contenir la Pologne, qui va sortir du tombeau où l'ambition moscovite croit l'avoir à jamais ensevelie. Nous ajouterions plus volontiers foi à la lettre suivante écrite de Kiel à la Gazette de Brème, quoique la combinaison nous semble trop désespérée pour que le Danemark veuille y participer :

"La Russie a adressé au cabinet de Copenhague la demande de mettre sa flotte à sa disposition, et lui a promis en revanche la garantie pour l'incorporation ; et dans le cas d'une guerre un agrandissement de territoire aux dépens de l'Allemagne. Il est certain que l'on arme à Copenhague. Les Kanois n'ont pas encore oublié l'année 1807."

Voici suivant une correspondance, de quelle manière le czar aurait appris la révolution de février :

"Hier, dernier jour du carnaval, il y avait bal au palais d'hiver. On dansait précisément une mazurka, lorsqu'un aide-de-camp s'approcha de l'empereur et lui remit un papier. Cet écrit renfermait la nouvelle de la révolution de Paris, qu'on venait de recevoir par le télégraphe. A mesure que l'empereur lisait, ses traits changeaient : aussitôt il se remit, s'avance au milieu de la salle ; la musique se tait et Sa Majesté lit le papier à haute voix : "La République est proclamée à Paris ; il a coulé beaucoup de sang ; les Tuileries et le Palais-Royal ont été brûlés ; le Roi et la famille royale sont en fuite."—Messieurs, ajouta l'empereur on se tournant vers les officiers, préparez-vous à monter bientôt à cheval."

—Le 14, une députation Irlandaise s'est présentée à l'Hôtel de ville, présidée par un drapeau vert surmonté d'un pavillon tricolore. Elle a été reçue par M. De Lamartine qui a déclaré que dans tous les temps le cœur de la France n'avait jamais été fermé à l'Irlande.

—L'archevêque de Lyon a écrit au ministre des affaires ecclésiastiques pour protester contre la violation du grand principe de l'association, commis par le commissaire du gouvernement qui a décrété la suppression de toutes les communautés religieuses non autorisées par la loi.

—M. Dassailly, fils de Lafayette a publié une circulaire contre le manifeste de Ledru-Rollin.

—Depuis la révolution, 51 clubs politiques se sont formés dans Paris.

—Le club de la Sorbonne présidé par le célèbre Michelet a adopté des réglemens semblables à ceux du club des jacobins.

—L'emprisonnement pour dette a été aboli.

—Les fortifications maritimes vont être armées. On parle d'établir à Dijon, un camp de 30,000 hommes.

Des bataillons de garde nationale mobile se forment dans tous les départements ; avant deux mois, dit le National, la France aura une arrière-garde de 150,000 hommes.

Lo général Subervie, ministre de la guerre a été nommé Chancelier de la Légion d'honneur, M. Arago le remplace par interim dans le département de la guerre.

—M. Oillon Barrot a promis au gouvernement sa coopération et celle de ses amis pourvu qu'il fasse tous ses efforts pour empêcher que la révolution politique ne devienne une révolution sociale et que l'expression de la souveraineté nationale aux prochaines élections, soit sincère et non entachée de fraudes et de mensonges. M. Kératy républicain ardent, récemment nommé conseiller d'état, a résigné cette place en conséquence des circulaires de M. Ledru-Rollin et Carot.

—La société des sourds-muets au nombre de 22,000 a fait acte d'adhésion à la république.

—Une députation de l'assemblée tenue à Londres en février pour protester contre une augmentation dans l'armée et la marine, a été reçue le 12 mars par le gouvernement provisoire.

—La flotte du Tago sous le commandement de Sir C. Napier a reçu l'ordre de se rendre à Cork.

L'ex-roi de Franco vit très retiré à Claremont entouré de sa famille. Il se promène quelquefois en voiture dans le voisinage et partout il est reçu avec les marques du plus profond respect. Deux officiers de police stationnent au château pour la sûreté de la royale famille ; mais cette précaution paraît être inutile, car on voit peu d'étrangers dans cette localité. Samedi et dimanche, l'ex-monarque a reçu plusieurs visiteurs, au nombre desquels étaient la comtesse Granville, l'ambassadeur d'Autriche ; le comte et la comtesse de Neuilly et leur famille ont assisté au service divin dans la chapelle catholique de Weybridge.

—Dimanche dernier, un meeting de plus de dix mille personnes a eu lieu à Peep-green, en viron dix milles de Leeds. On y développa le drapeau républicain, et les orateurs s'attachèrent à exalter la révolution française en la désignant comme un exemple digne d'être suivi par les autres nations en regard à persévérer dans l'agitation jusqu'à ce que la charte du peuple soit devenue la loi du pays. Tout se passa dans le plus grand ordre.

La nouvelle de la retraite de lord Russel acquiesce de la consistance. Après l'effort que lui a coûté la discussion sur l'Income-tax, le noble lord a dû partir pour Saint-Léonard où il va chercher quelque repos. Une correspondance de Londres dit qu'une affection de paumon oblige lord Russel à renoncer à tout travail assidu, à tout usage violent de la parole et que la retraite est pour lui une question de vie ou de mort. Sir Robert Peel ne reprendrait pas la direction du gouvernement ; elle serait remise à lord Lincoln qui a toute la confiance de l'illustre baronnet. M. Cardewell, ancien membre du cabinet Peel, serait nommé chancelier de l'échiquier, et la présidence du bureau du commerce offerte à M. Wilson, directeur du journal l'Economiste. Cette combinaison paraît avoir plus de chances que celle qui appellerait lord Clarendon à la tête du cabinet, parce que lord Clarendon est pair, et que, dans les circonstances actuelles, le chef du gouvernement doit diriger en personne la discussion dans les communes, Lord Palmerston, à qui échecraient naturellement la direction des débats si le premier ministre siégeait à la chambre des lords, a la riposte vive ; mais on craint que ses études financières ne le placent pas à la hauteur des difficultés économiques dont la solution est imposée au gouvernement. De toutes les raisons qui sont données en faveur de la combinaison où figure lord Lincoln, celle-ci n'est pas, dit-on, la moins décisive.

Les états de mortalité de Londres, pour la semaine finissant le 11 mars, présentent le chiffre 1,070 ou 37 de moins que le terme moyen des cinq dernières années, pour pareille période.

—Lord Hardinge, ancien gouverneur-général de l'Inde, est arrivé hier à Londres via Ostende.

—Le duc et la duchesse de Montpensier sont partis le 9 mars pour l'Allemagne. Le départ du duc et de la duchesse, avant l'arrivée du duc d'Ahumada, chargé par la reine d'Espagne d'engager sa sœur à venir à Madrid, a donné lieu à une infinité de conjectures. On dit qu'on a découvert aux Tuileries une correspondance, qui, communiquée au gouvernement anglais aurait rendu la présence du prince et de sa femme désagréable à la cour de St-James. Le Foreign-office aurait, assure-t-on, exigé ce départ.

—Un meeting public a été tenu à la maison de ville de Birmingham, à l'effet de voter une adresse au peuple français et d'adresser une pétition au Parlement en faveur d'une représentation nationale plus large et plus libre, telle enfin qu'elle est exprimée dans un document intitulé Peoples Charter. L'assemblée, composée d'environ 9,000 personnes présidée par M. le conseiller Baldwin a adopté les deux propositions, et s'est séparée en bon ordre. Des meetings ont eu lieu également à Sheffield, à Liverpool et à Bath et de semblables résolutions ont été adoptées.

IRLANDE.—Dans une proclamation qu'il adresse aux habitants de Dublin M. John O'Connell, président du comité du rappel de l'Union, annonce que des meetings auront lieu le jour de la Saint-Patrick pour demander, par voie de pétition, le rappel immédiat de la désastreuse union législative, et le rétablissement du parlement irlandais.

Cette demande sera formulée sur un projet entièrement écrit de la main d'O'Connell le libérateur.

Le conseil irlandais, qui compte plusieurs lords parmi ses membres, a déclaré par une délibération récente que la conduite du gouvernement anglais, à l'égard de l'Irlande, autorisait le peuple à recourir à tous les moyens pour reconquérir sa liberté et le droit de vivre en travaillant.

ITALIE.—La Leca Romana du 18 mars publie la proclamation de la nouvelle constitution accordée par le pape aux États de l'Église.—Elle consacrerait l'existence de la garde nationale et l'indépendance des tribunaux. Le collège des cardinaux sera constitué comme une sorte de sénat, et le gouvernement sera partagé d'abord entre deux assemblées, portant les noms de Haut Conseil et de Conseil des Députés.

On dit aussi qu'une demande tendant à abolir le célibat des prêtres est soumise à la considération de Sa Sainteté.

Pie IX a décidément formé son ministère. Il est composé ainsi qu'il suit.

Président du conseil et ministre des affaires étrangères, le cardinal Antonicelli; intérieur, M. Gaetano Rocchi; grâce et justice, M. Francesco Sturbinetti; finances monsignor Morichini; travaux publics, M. Marco Minghetti; guerre, le prince Allobrandini; police, M. Giuseppe Galatti; instruction publique, le cardinal Mezzofanti; commerce, le comte Pasolini.

Dans les Marches et dans la Romagne, on expulse les Jésuites, comme on les a expulsés à Turin et à Gènes. A Ancône et à Sinigaglia, les Frères de la doctrine chrétienne ont été chassés malgré les autorités; le Pape a été très affligé de ces événements.—La municipalité de Rome s'était assemblée pour voter une statue à Pie IX; elle a décrété que l'on construirait, avec les fonds qui étaient destinés à cet emploi, un bourg composé de maisons à deux étages pour les pauvres gens, et qui prendra le nom de Borgo Pio.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais :

LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Et tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 21 AVRIL 1848.

AFFAIRES D'EUROPE.

Les rois s'en vont! De quelque côté que l'on porte ses regards sur le continent Européen, on voit des trônes chancelants et des majestés déchuës. Aucune époque de l'histoire ne présente un pareil spectacle. L'Angleterre autrefois chassa les Stuarts, la France chassa les Bourbons; mais ces événements ne changèrent point en Europe la forme monarchique des gouvernements. D'où vient qu'aujourd'hui la proclamation de la république, loin d'exciter les peuples à se tourner contre la France, les pousse à s'armer contre les princes qui les gouvernent? C'est que, depuis longtemps, les rois n'ont su conserver ni la confiance ni le respect de leurs peuples.

Quel rôle la royauté a-t-elle rempli en Europe depuis 1815? Après s'être partagé les peuples comme des troupeaux, les rois ont cru pouvoir régner par droit de conquête. Au lieu de tenir les promesses d'émancipation qu'ils avaient faites, ils se sont appliqués à étouffer jusqu'au moindre germe d'indépendance. La Révolution de juillet avait renversé un roi parjure; la royauté n'a point compris cet enseignement. Des monarchies constitutionnelles ont été fondées dans le midi de l'Europe en face des monarchies absolues du nord: l'antagonisme de principes si différents n'a pu faire naître chez les princes la moindre émulation pour le bien. Tandis que les gouvernements constitutionnels reniaient leur origine, avilissaient les peuples par la corruption, les asservissaient par la ruse, les rois absolus se rendaient coupables des plus abominables violences: ils supprimaient l'état de Cracovie; ils déchiraient les derniers lambeaux de la Pologne; ils faisaient peser une oppression étouffante sur l'Italie. L'heure de l'expiation semble enfin arrivée. Saluons le triomphe des peuples, car c'est le triomphe de la justice et de l'humanité.

La Révolution Française a sonné le réveil des peuples. Comme la lave brûlante, les idées démocratiques se répandent sur tout le continent Européen et détruisent jusqu'aux derniers vestiges du despotisme: "La politique extérieure de la France Républicaine, dit avec raison, le Siècle de Paris, commence à porter ses fruits; le manifeste du ministre des affaires étrangères a été compris par les peuples. Il disait: Paix à l'Europe, respect aux nationalités, garanties aux territoires, et dans cette noble provocation à la fraternité, à l'égalité des gouvernements, les peuples ont vu un appel à la liberté. Frappés de sympathie à la vue d'une grande nation, qui à jour donné, arrivait par la conviction de la raison, par le travail logique des idées, à se dire: " Soyons une République" et devenait une république, faisait taire les conseils ambitieux de sa force et disait aux peuples: " Soyez maîtres chez vous," ils ont pu se livrer à l'enthousiasme de l'admiration sans avoir à craindre l'esprit de conquête de la France. Ce n'est plus sur leurs frontières qu'ils ont cherché des ennemis, mais au milieu d'eux, et ils les ont trouvés dans leurs gouvernements. La puissante contagion de l'exemple a gagné leurs âmes; les idées d'indépendance et d'égalité qui soufflaient du côté de la France les ont électrisés; ils se sont, à leur tour, insurgés contre des pouvoirs sans contrôle et ont réclamé le droit de prendre en main la conduite de leurs destinées, de se donner les lois qui devaient les régir. Elles ne trouvaient plus aujourd'hui, comme en 1792 et en 1814, une force dans ce principe de nationalité dont elles se prétendent le symbole; elles n'avaient plus dans les menaces d'un peuple voisin le spécieux prétexte du dévouement à la patrie. La République française, en déclarant qu'elle ne voulait point les renverser, les a tués; elle les a laissés seules en face des peuples, sans faux prestige, avec leurs vices, avec leur absolutisme. Aussi toute l'Allemagne s'est ébranlée: Francfort, Hambourg, les provinces rhénanes, la Prusse, ont fait leur révolution pacifique et ont arraché les plus larges libertés à des pouvoirs qui marchandaient naguère les plus légères concessions. Tous les petits États de la confédération germanique ont été emportés par le même courant, et l'Autriche, enfin, restée au milieu d'un monde qui va se transformant, comme une de ces cristallisations de la nature qui se forment, à l'origine des temps, au sein de la terre, l'Autriche, jusqu'à ce jour impénétrable à toute idée de liberté, a tout sentiment démocratique, s'est dissoute à la flamme des idées françaises. La France avait déclaré, par la bouche éloquent de M. de Lamartine, qu'elle ne laisserait mettre la main de personne entre les rayonnements pacifiques de la liberté et les peuples; et les peuples, pour mieux les laisser pénétrer jusqu'à eux, ont renversé ces vieux monuments de la féodalité qui leur cachaient l'horizon de la France.

Ce qui fut advenu d'une politique contraire, nous le savons par l'histoire; le passé est la prophétie de l'avenir. La guerre eût une seconde fois compromis l'alliance des peuples. Les peuples veulent bien subir l'empire des idées, ils ne subissent pas sans murmure celui de leur bonheur. C'est que l'amour de la patrie est la première, la plus destructible des passions de l'homme. Ce mot de patrie, ne l'oublions pas, nous, devant qui il ne saurait être prononcé sans communiquer des treillisements à notre âme; ce mot de patrie résume la paternité du sol et des aïeux. Parfois, sans doute, l'épée peut être civilisatrice; parfois elle jette des éclairs qui illuminent les contrées qu'elle sillonne; mais la gloire à laquelle elle s'associe ne console pas de l'humiliation de la patrie, et l'enthousiasme du vaincu pour le génie de son conquérant ne peut être qu'une surprise de la tête. Désaffectionner les nationalités, tel était le danger de la guerre au dehors; il n'était pas moindre au dedans. L'épée est conseillère du despotisme et aime à s'enlancer à un sceptre. Comme le disait M. de Lamartine, il sort presque toujours de la guerre des Cromwell ou des Napoléon.

Et maintenant que le gouvernement républicain se voit revêtu en France de cette force morale que lui donnent les sympathies universelles de l'Europe, que la seule chance de guerre du côté de l'Italie a disparu dans la révolution qui vient d'emporter l'absolutisme à Vienne, que la Lombardie va pouvoir marcher d'un pas égal à celui du reste de l'Italie, appliquons à notre France ces principes qui nous ont valu l'ordre et le respect au dehors. Ce que n'avaient pu les batailles de Wagram et d'Austerlitz, ce que n'avait pu la monarchie de Louis-Philippe par dix-sept années de concessions indignes du drapeau de la France, et qui, d'abaissement en abaissement, nous conduisaient à l'inertie de la peur, la paix avec l'Europe, nous l'avons conquise tout d'abord par une parole amie et fière. Les mêmes principes conjureront les orages intérieurs. Nous avons donné aux peuples l'exemple de l'héroïsme et de l'insurrection contre un pouvoir corrompu, nous leur devons l'exemple de l'ordre dans la liberté, l'exemple d'un pouvoir vraiment populaire présidant avec ardeur et modération à la direction de ses destinées. La République française a entrepris une tâche immense, il ne faut pas qu'elle s'avoue vaincue; elle doit encore, comme au dix-huitième siècle, marcher à la tête de la civilisation par cette universalité de conception, par ce sens pratique qui réalise l'idéal dans les institutions. Et afin de rallier à elles toutes les forces vitales de la France, afin de faire chérir à tous son triomphe, elle doit répéter à tous les Français les mots qu'elle a dits aux peuples: Paix et fraternité; paix aux consciences, paix aux systèmes, paix à toutes les manifestations de la vie politique, morale et religieuse.

Lorsqu'un pouvoir hostile aux idées de la nation et préoccupé d'intérêts dynastiques pesait sur la France, les ministres de ce pouvoir

pouvaient croire utile à son existence de comprimer les élans de la spontanéité populaire; mais la république, que pourrait-elle vouloir si ce n'est ce que veut le peuple? Destinée à élaborer dans un creuset épurateur, à mettre en rapport, à fondre tous les éléments de la société, toutes les manifestations de l'intelligence, tous les besoins, elle doit donner à toutes les idées, à toutes les théories de se produire; elle doit, en un mot, imiter Dieu, qui a permis au libre arbitre de l'homme de s'agiter dans sa provi-dence.

Ces lignes sont admirables de principes et de sentiments; puisse la France, puisse l'Assemblée Nationale surtout, les bien comprendre et les mettre en pratique!

Maintenant, tournons nos regards vers l'Angleterre. Elle est digne de notre attention. L'Angleterre intéressée à l'ordre, aimant la liberté suit avec une inquiète sollicitude le cours des événements. La préoccupation de ce qui se passe en France domine tous les esprits. Elle s'est manifestée cette préoccupation tout aussi bien dans le retrait prudent de la première proposition de l'Échiquier relative à l'augmentation de l'Income-tax, que dans la généreuse motion de lord Nugent sur l'abolition de la peine de mort; tout aussi bien dans le renouvellement de l'agitation en Irlande et les émeutes sérieuses de Glasgow, d'Édimbourg et de Manchester que dans les parades de Trafalgar-Square et le meeting avorté de Kennington-Common; tout aussi bien dans les propositions de M. Hume demandant la réduction des salaires et du nombre des fonctionnaires publics, et de Sir W. Molesworth demandant le désarmement de la marine que dans le ton d'anxiété et d'inquiétude qui a remplacé dans la presse anglaise l'expression de la parfaite sécurité qui y régnait il y a un mois. Le Times de Londres reconnaît enfin qu'une révolution est inévitable en Angleterre, "Sauf, dit-il, cette révolution sera chez nous, calme et constitutionnelle." Mais l'aristocratie britannique verra tomber bientôt plus d'une pierre de l'édifice de ses privilèges au branle imprimé à la démocratie, par l'avènement de la république en France.

L'article dans lequel le Times se résigne à subir les nécessités de la situation est digne d'une attention sérieuse.

"Nous avons dit-il, de la France à satiété et désespérons à demi de l'Espagne; nous sommes fatigués du Portugal et curieux de Rome; nous sympathisons avec les Siciliens, nous admirons la Toscane; nous craignons pour la Sardaigne, et nous nous sentons émus de pitié pour Venise; nous sommes divisés quant à la Suisse, dégoûtés de la Grèce, et récrétés par la panique des petits États de l'Allemagne. Toute la terre est ébranlée, et décidément, il y a de l'orage dans l'air. Dans cette situation, avons-nous un ministère digne de notre confiance? Non. La marche de ce ministère trahit des oscillations, des hésitations fâcheuses. Lord Russell est malade; le parlement le serait-il aussi? car nous entendons point parler de ses actes.

"La France a ses trois déesses chéries: Liberté, Égalité, Fraternité. Le peuple anglais n'en demande pas tant; il veut une révolution moins grande, mais qui s'opère tous les ans. Ce qu'il lui faut, ce sont des hommes pratiques, détruisant le monopole, réformant l'administration de la justice, du commerce, des finances, assurant du travail au pauvre; un ministère qui sache nous donner un budget modéré, un ministère capable de concevoir et d'exécuter vigoureusement de bonnes mesures. Voilà le dictateur que nous voulons pour accomplir un progrès décisif, une révolution calme et constitutionnelle. Si le ministère actuel se sent incapable de cette œuvre, on saura le forcer de faire place à un autre."

Il n'est que deux principes dans ce monde, le droit commun et le privilège. De l'amalgame de ces deux principes l'Angleterre s'est fait un ordre social qui a prospéré tant qu'il a pu tirer du dehors des ressources pour soulager tant bien que mal les misères qu'il produisait au dedans. Maintenant que les autres peuples ne sont plus résignés à se laisser exploiter, il faut que cet ordre social soit réformé. Le Times reconnaît, proclame cette nécessité; il ne discute que sur la forme du changement. Que nous importe la forme? Que le droit de primogéniture soit aboli, que la possession du sol cesse d'être un privilège, l'Église établie une corporation territoriale ment dotée; que le monopole disparaisse, et que le peuple anglais, devenu propriétaire comme le peuple français, ne soit plus obligé de se considérer comme le pourvoyeur industriel du monde, et de faire aux autres nations une guerre de machines plus meurtrière et moins glorieuse que celle du canon, c'est ce que nous désirons par amour de la paix, sans nous préoccuper de la manière dont s'effectuera cette révolution. S'il se rencontre en Angleterre une royauté assez sage pour régler, sans lui faire autrement obstacle, la marche ascensionnelle de la démocratie, que Dieu bénisse cette royauté comme il a puni celle qui en France a osé se servir du pouvoir donné par le peuple pour combattre le droit du peuple par la ruse, le mensonge, la corruption.

FAITS DIVERS.

ELECTIONS.—La nomination des candidats pour l'élection des Trois-Rivières a eu lieu mardi dernier. M. Bureau le candidat libéral comptait, écrit-on à la Minerve, les trois quarts des électeurs présents. M. Polette son adversaire se prétend réformiste aussi, mais il paraît qu'on doute fort de la sincérité de sa profession de foi. H. Judah, écuyer de cette ville a donné son appui à M. Bureau, et a fait en sa faveur ce jour là un éloquent appel aux électeurs. M. Judah a attaqué M. Polette sur sa conduite politique passée et ce dernier n'a rien dit pour se justifier.

Ce qui s'est passé mardi aux Trois-Rivières nous fait voir avec plaisir que la classe libérale a comme ailleurs veut s'affranchir de la domination des tories. On sait ce qu'on fait de tout temps les administrations tories pour faire taire la voix du peuple dans cette ville. Enfin

cette voix va se faire entendre, malgré les derniers efforts de nos adversaires. On nous dit que ces pauvres tories ont une diable de peur que les libéraux leur fassent payer cher le jour de l'élection pour toutes leurs injustices passées. C'est sans doute sous l'influence de cette peur qu'une députation est venue demander à l'Exécutif d'envoyer des troupes aux Trois-Rivières pour maintenir l'ordre lundi et mardi prochain, jours de l'élection.

Des troupes, pour une élection et aux Trois-Rivières encore! Y pensez-vous MM. les tories? Si vous aviez demandé un ou deux hommes de police; à la bonne heure! mais des soldats armés de pied en cap, pour vous protéger, à la façon du 21 mai et de 1844! Ne savez-vous pas que les royautés déchuës en Europe se font maintenant protéger par les citoyens? Si les rois s'en vont, croyez-vous par hasard que les tories ne s'en iront pas plus vite?

Mais d'ailleurs, ces bruits de troubles aux Trois-Rivières ne sont mis en circulation que pour alarmer les électeurs. S'ils avaient lieu, ce ne serait après tout, qu'une tempête dans un verre d'eau.

Lola Montès.—Lola Montès est retourné à Munich en apprenant que des troubles y avaient éclaté. Elle venait offrir au roi sa protection. Mais le roi l'a fait arrêter et conduire à la frontière. D'après les journaux anglais la nouvelle DuBarry aurait déjà trouvé dans son exil un consolateur. Ce serait M. Peel, ministre d'Angleterre en Suisse et fils de Sir Robert Peel. Le jeune ambassadeur promène, assure-t-on, sa conquête semi-royale au grand scandale de la diplomatie européenne.

L'hon. Malcolm Cameron a été élu pour le Comté de Kent sans opposition. La présentation pour le comté d'Oxford doit se faire le 25. On ne connaît point jusqu'à présent d'autre candidat que M. Hincks.

Avant hier soir vers cinq heures le feu s'est déclaré dans une maison, rue Craig, appartenant à M. Félix Mercure, qui a été en partie consumée. Mais grâce à l'activité déployée par les pompiers les maisons voisines ont été préservées.

La Saison etc.—Depuis quelques jours le temps s'est remis au froid, mais ces gelées sont favorables à la manufacture de sucre. On dit qu'il se fait beaucoup plus de sucre d'érable dans nos campagnes qu'on ne l'avait d'abord espéré. Ce serait quelque chose d'heureux pour le pays, surtout s'il est vrai, comme on le dit, d'après d'anciennes remarques de nos cultivateurs, que l'abondance de l'eau qui découle de l'érable est le présage de bonne récolte.

OMNIBUS.—On parle d'établir à Montréal des lignes d'omnibus dans nos principales rues.

Il est question depuis quelques jours de la nomination d'un juge du B. R. à Montréal. Le rumeur dit que le juge Bedard de Québec remplacera ici le juge Gale. L'hon. T. C. Aylwin serait nommé juge à Québec et L. T. Drummond, écrivain, solliciteur-général. On parle aussi d'autres changements, mais nous croyons pas que ces bruits soient fondés.

Banque d'Angleterre.—Les espèces dans la Banque d'Angleterre le 18 mars s'élevaient à: en or monnayé et en lingots £12,889,360; argent en lingots £1,524,800. Dette du gouvernement £11,015,100; autres effets publics £2,984,900; billets en circulation £28,414,360.

Le plus ancien journal de l'Amérique est la Gazette du New-Hampshire. Il fut publié à Portsmouth en août 1756, d'abord sur une feuille in-quarto comme tous les journaux de cette époque; ensuite sur une feuille crown-folio. La Gazette de N. H. est maintenant dans sa 92e année, bien augmentée et améliorée. Le plus ancien journal en Angleterre est le Lincoln Mercury, qui parut en 1625. A Londres ce fut le St. James Mercury qui parut le premier en 1650. En Écosse l'Edimbourg Evening Courant parut en 1795. En Irlande le Belfast-New Letter en 1787.

Les Elections en France.—Nos derniers journaux de Paris sont tout remplis d'adresses électorales et autres documents concernant les élections. Nous voyons que l'Archevêque de Paris sur l'appel du gouvernement provisoire a invité son clergé à prendre part aux Elections. MM. Lacordaire et de Guerry seraient les candidats du clergé parisien. Plusieurs évêques se présentent dans les départements. Parmi les célébrités que l'on met sur les rangs comme candidats nous remarquons les noms suivants: MM. LaMennais, le prince Napoléon Bonaparte, le général Bedeau, l'Amiral du Petit-Thouars, le général Oudinot, Thiers, Barrot, Lherbette, Quinet, Paillet, Henri Martin, Béranger, DeBalzac, Dumas, Duvergier de Hauranne De Genoude.

UNE LÉGION FÉMININE.—Un placard affiché dans tous les quartiers de Paris annonce l'ouverture d'un bureau d'enrôlement pour toutes les femmes libres de 15 à 30 ans, qui voudront faire partie de la légion vésuvienne. On ne sait pas encore quel sera l'arme adoptée par ces char-mants guerriers. On pense que ce sera le dard ou le javelot; gare à vous, tyrans!

NAVIGATION.—Nous saluons avec joie le re-veil de l'industrie et de l'activité autour de nous. Nos compatriotes paraissent disposés à ne pas rester oisifs cette année. En fait de construction maritime, le Herald nous apprend que le steamer, que MM. Tait font construire et qui doit naviguer entre Montréal et Québec, a 180 pieds d

long sur 26 de large; l'engin sera de la force de 75 chevaux. M. Merritt en fait aussi construire un qui naviguera sur l'Ottawa.—M. Lespérance vient d'en faire construire un qui pourra porter 140 tonneaux et dont l'engin sera de la force de 50 chevaux; il naviguera (en opposition) entre Longueil et le Pied-du-courant.—Le bateau des MM. Tait doit être lancé cette semaine. La compagnie du Richelieu fait bâtir le "Jacques Cartier."

Les compagnies de Transport entre cette ville et le Haut-Canada, font bâtir 3 à 4 steamers et une infinité de barges, bateaux, etc.

Les adhésions sont à l'ordre du jour à Paris. Une députation de nourrices s'est présentée à l'Hôtel de Ville, demandant à allaiter à moitié prix, les jeunes citoyens pauvres nés le 24 Février, et au pis à lait elles les nourriront gratis. Cette offre qui n'a pas été faite sans des seins a été accepté avec empressement.

ÉTATS-UNIS ET MEXIQUE.

Nous n'avons aucun avis intéressant des États-Unis ou du Mexique. On pense généralement que le traité sera accepté, et la guerre terminée. Le territoire Mexicain que l'on propose de céder aux États-Unis par ce traité, est compté comme suit:

Texas.....100,000 milles carrés
Nouveau Mexique...214,800 do
Haute Californie...376,044 do
A ceci il faut ajouter quelques provinces estimées à 60,000 milles carrés, ce qui tout ensemble ferait un total de 731,144 milles carrés.

NOUVELLES D'EUROPE.

TROIS JOURS PLUS RÉCENTES,

Par le paquebot 'Duchesse d'Orléans'

LA REPUBLIQUE PROCLAMÉE EN PRUSSE.

Le paquebot Duchesse d'Orléans est arrivé à New-York avec des nouvelles du Havre du 27, de Paris du 26, et de Londres du 25.—Rien d'alarmant en France, quelques nouvelles faillites à Paris et dans d'autres parties de la République.—Le montant des billets protestés sur la banque de France s'élève à deux millions sept-cent-mille francs. Grand nombre de Belges et d'Allemands quittent Paris pour retourner dans leurs patries respectives. Le gouvernement provisoire adopte des mesures qui affectent le prix du commerce.—M. Thiers s'est déclaré pour la République et a accepté une nomination pour les élections.—Jérôme Napoléon Bonaparte est entré dans la garde Nationale comme simple soldat.

La plus importante affaire est que la Prusse s'est déclarée en République; son Roi a été détrôné et ses ministres ont été arrêtés. Ces nouvelles sont fondées sur une dépêche télégraphique. Elles ont été confirmées à Paris par le journal Le Commerce qui les dit officielles, et une dépêche télégraphique à la Bourse, en assure l'authenticité. Une lettre de Berlin dit que le roi de Prusse est parti pour l'Angleterre et avant son départ le peuple a voulu qu'il renonçât à ses droits au trône. Tous les prisonniers Polonais ont été mis en liberté. Le 22 Berlin était tranquille.—On parle d'une révolution à Gènes. Un nouveau ministère a été formé à Vienne. Une lettre de Munich, datée du 21 ult. dit que le prince Louis a abdiqué et se retirera en Sicile.—L'insurrection est générale en Lombardie.—Milan est entre les mains du peuple.—Le Hanovre a fait au peuple les concessions demandées.

L'Empereur de Russie, dit-on, est beaucoup inquiet des événements français. Une grande activité règne dans le département de la guerre, la Pologne lui donne des craintes.—Quatre cents Polonais se sont formés en compagnie pour retourner en Pologne. La Révolution Polonoise est confirmée. L'Amiral Baudin a refusé de recevoir 5000 francs de salaire comme membre du Bureau de Longitude. "M. Subrien a donné 20,000 francs au gouvernement provisoire. On a fait des arrestations pour destructions de chemins de fer.—Troubles à Naples, les Jésuites se sont sauvés à Malte.

CORRESPONDANCE.

LA JUDICATURE ET LA PROFESSION D'AVOCAT.

M. le Rédacteur,
On se plaint tous les jours et avec beaucoup de raisons de la mauvaise administration de la justice, suite inévitable d'un bill de judicature impraticable et du mauvais état de la profession, et chose extraordinaire, personne n'ose exprimer son mécontentement d'un semblable système, et suggérer les moyens d'améliorer notre position. Dans les affaires locales, je conçois que ceux qui sont intéressés à tel ou tel changement doivent seuls élever la voix pour se plaindre. Mais quand une mesure doit affecter la communauté entière, je m'étonne qu'aucun ne prenne l'initiative et tâche de suggérer les plans et les moyens qu'on croit convenables pour obtenir une bonne mesure et par là même assurer sa stabilité. Je me sens trop incompetent pour prendre sur moi de suggérer un système de judicature; une mesure de cette importance est au-dessus de mes forces, je me bornerai donc à ne dire qu'un mot sur ce sujet, et j'aurai fait beaucoup, ce me semble, si je puis seulement engager d'autres plus capables à donner leurs suggestions sur cette matière. Qui ne sent pas, par exemple l'importance d'incorporer le Barreau? l'effet de cette mesure serait d'assurer à ce corps la respectabilité et la dignité dont il doit être honoré et je ne vois pas qui trouverait à redire de l'adoption d'une telle démarche.

Je voudrais en outre qu'on rendit un peu plus difficile l'admission des candidats non seulement à la profession mais même à l'étude d'elle en nommant un bureau d'examineurs. Serait-ce trop par exemple d'exiger qu'un élève eût fait

un cours classiques et étudiât pendant tout le temps de sa cléricature au lieu de se promener pendant deux ou trois ans ou de se livrer à des occupations étrangères à l'état auquel il se destine ? Puis il me semble qu'on ne saurait prendre des mesures trop strictes pour mettre un frein à cet élan de la jeunesse vers une carrière devenue aride depuis que les membres de la profession se multiplient d'une manière si rapide, depuis que l'on voit les jeunes gens se lancer dans cet état avec autant d'inconscience. Mais on dira peut-être : il serait arbitraire de mettre des entraves aux droits, aux volontés des individus, de guider pour ainsi dire, un jeune homme dans le choix de l'état qu'il veut embrasser. Nicias a seul le droit de dire à ses sujets, vous ferez ce que je dis et non ce que vous voulez. On dira aussi, peut-être, pourquoi ces obstacles ? Le génie, le talent se font jour partout, et l'ignorant est tôt ou tard la dupe de sa témérité ; il ne semble que ce raisonnement n'est pas tenable ; car en admettant que l'homme instruit parvient toujours à se faire connaître il ne s'en suit pas que le grand nombre qu'il rencontre sur sa route ne puisse entraver sa marche et soulever mille obstacles. Combien de belles organisations vaines ! Combien de talents brillants restent dans une obscurité complète, faute de moyens de pouvoir donner essor à leur génie. Combien d'hommes feraient honneur au pays s'ils avaient les moyens de mettre au jour leur capacité. Loin de moi l'idée de vouloir mettre des bornes au génie, loin de moi de vouloir assigner à tel ou tel le champ qu'il doit parcourir : de décrire un cercle et dire à ce jeune homme, tu ne dépasseras pas cette ligne, voici la carrière que tu dois prendre quoique tu te sentes appelé à un autre état. Mais on ne fera jamais croire qu'un individu après quelques mois d'école élémentaire soit capable de juger de l'état auquel il est appelé et que ça ne serait pas lui rendre un immense service que de l'engager à faire autre chose, au lieu de l'admettre à l'étude de la loi d'une manière aussi facile qu'on le fait aujourd'hui ? N'y a-t-il pas d'autres branches où l'on pourrait diriger le talent et mettre à profit l'éducation ? Les arts, l'agriculture, le commerce n'ont-ils pas besoin de culture dans ce pays ? Ne vaudrait-il pas mieux voir un cultivateur instruit, prospérer tout en enseignant à ses voisins la manière de tirer profit de ses terres que de voir des hommes de profession végéter toute leur vie avec leur parchemin dans leur poche, pour toute fortune ?

Maintenant on nous parle de soumettre un bill de judicature à la prochaine session du parlement, pourquoi ne pas discuter dès à présent un projet de cette importance ? On nous fait des lois de judicature presque à chaque parlement, pourquoi ne pas prendre les moyens d'en établir une bonne et durable ? Il me semble qu'il est un moyen bien facile d'atteindre ce but. Il faudrait, de suite, s'adresser à l'Exécutif et demander qu'une commission de six ou plus, des membres les plus éclairés du Barreau fut nommée afin de préparer un bill ; on pourrait le discuter d'ici à la prochaine session et à l'ouverture des chambres, vous auriez une mesure prête et qui ne pourrait rencontrer d'entrave puisqu'elle aurait été ouverte à la discussion pendant plus de trois mois.

REFORME.

Naissance.

En cette ville, le 17 du courant, la dame de Erasme Mallot, etc., a mis au monde une fille. En cette ville, le 20 du courant, la dame de M. G. H. Cherrier, a mis au monde un fils.

Deces.

A la Vallée, le 17 du courant, à la résidence de son père J. S. Lacombe, ci-devant commis chez M. J. B. Hutchings, marchand Ferronnier. En cette ville, le 17, M. J. M. Marcoux, huissier de la cour du banc de la Reine, âgé de 38 ans, il laisse une femme et deux enfants. En cette ville, le 18, âgée de 78, Dame Elizabeth Garden, veuve de Henry Craig, Ecr. En cette ville, le 12, M. W. Nodding, âgé de 78 ans, il a servi 26 ans dans l'artillerie, et il fut le dernier qui déserta son canon à Toronto lors de l'invasion américaine et ce fut lui qui fit sauter le magasin ; il servit ensuite pendant plusieurs années, dans l'Ordinance. Ce matin, à l'âge de 45 ans, après une longue et douloureuse maladie, dame Léocadie Cloutier, (née Globensky). A Longueuil, le 14, après une maladie de 15 jours, M. Toussaint Fournier dit Préfontaine, fils d'Alexis, âgé de 50 ans. A Varennes, le 6 du courant, M. Amable Malo, âgé de 82 ans ; — au même lieu le 16 mars, M. Joseph Malo, âgé de 80 ans ; — et le 11 octobre dernier, M. Benjamin Malo, âgé de 86 ans. Leurs corps ont été déposés dans le charnier du cimetière pour de la être enterrés prochainement dans la même fosse. M. Benjamin Malo était père de Messieurs Malo, curé des Trois-Pistoles. A New-York, le 12, M. Thomas Barlow, âgé de 78 ans, ci-devant de Montréal. A la Harbale, le 30 juin, le lieutenant. col. Orsmy Phibbs, du 88e régiment.

CINQ OU SIX COMPAGNONS-TAILLEURS
Trouveront de l'emploi en s'adressant à
C. GAREAU,
Rue Notre-Dame.
21 avril.

CANAL DE BEAUHARNOIS.
AVIS est par le présent donné que le Canal de Beauharnois est maintenant ouvert pour la navigation d'un bout à l'autre.
(Par ordre)
THOMAS A. BEGLEY,
Sec. Trav. P.
Département des Travaux Publics,
Montréal, 14 avril 1848.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT A VAPEUR, POUR MOUDRE LA FLEUR ET LA FARINE D'AVOINE.

MOULINS DE MONTRÉAL.
Coin de la Rue St. Pierre et de la Rue de la Fortification, Anciennement la fonderie de MM. Hedge et Rodden.

Aux Fermiers et Détailliers de Grains et Fleur.

Le soussigné, venant de compléter un nouveau Moulin à Vapeur pour la Fleur, contenant trois paires de Moulages Françaises, avec tout l'appareil nécessaire pour Moudre le Froment en Fleur, est prêt à recevoir des commandes pour Moudre. Le Soussigné a aussi joint à son Etablissement un Moulin à Farine d'Avoine, capable de Moudre la Farine d'Avoine de première qualité. Les Possesseurs de Grains, désirant le faire Moudre, trouveront leur avantage à favoriser son Etablissement, vu qu'il apportera un soin particulier à produire un excellent article. Les Termes pour Moudre seront modérés. Le prix du Marché sera payé pour du bon Blod, de l'Avoine et autres Grains.

MONTRÉAL, 18 avril 1848.
N. B.—Toute espèce de Grains moulus, bons pour les Chevaux et autres Animaux.

TAPIS A L'HOILE.

Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par

4000 VERGES DE TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers ; aussi pour couvertures de tables, Pianos, etc. Toiles et Soie cirées pour différents usages. Toiles pour Chapeaux, Capots, Manteaux, etc.—14 avril 1848.

GRAPPEAUX.

HENDERSON, FRERE & CIE,
Ont ouvert leur nouveau et splendide magasin
N^o. 93, rue Notre-Dame,

AVEC UN ASSORTIMENT NOUVEAU A LA DERNIERE MODE.

Et de toutes les variétés, porte voisine de la Pharmacie de M. A. Savage.—14 avril.

Préposé, devant Longueuil, le 22 octobre Toussaint DEBUC, respectable cultivateur de Longueuil. Les personnes qui retrouveront son corps, voudront bien en donner avis à l'instant à M. Brassard, Curé de Longueuil ; ils seront payés de leur temps et de leurs peines. Les détails suivants pourront aider à la reconnaître : grandeur, 5 pieds et 6 pouces, cheveux châtain, fausse chemise de flanelle rouge, chemise de coton carreaux, caleçon de coton blanc, pantalon d'étoffe grise, veste de drap noir, gilet de drap noir, capot d'étoffe grise, bas de laine grise, bottes noires et col noir.—2 nov. Montréal 18 avril 1848

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

PATRON : Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal.
Bureau des Directeurs,
W. Workman, Président. P. Desaubien,
A. LaRoque, V. Président Joseph Bourret,
Francis Hincks, H. Mulholland,
L. H. Holton, Edwin Atwater,
Damase Masson, Barthw. O'Brien,
Nelson Davis, Jacob DeWitt,
H. Judah, Joseph Grenier,
L. T. Drummond

AVIS est par le présent donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.
Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

EXTRAIT.
MONTANT des dépôts le 31 Décembre 1847 £62675 11 7
Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date £27172 0 6
do retiré do £25703 16 1 1468 4 5
Balance due aux Dépositaires ce jour £64113 16 0
Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,
Caisier.

Bureau de la Banque d'Épargne de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier. Montréal, 31 mars 1848.

ON DEMANDE,

U No. 10, Beaver Hall Terrace, un GARÇON CANADIEN, d'une quinzaine d'années pour servir. S'adresser à ce Bureau.—7 avril.

FERMES A LOUER OU A VENDRE A des conditions faciles. S'adresser à M. GIROUARD, à St. Benoît.

J. D. BERNARD a transporté son magasin de la rue des Commissaires à la rue St. Paul, No. 168, où il se trouve L. E. Beauvry

CANAL LACHINS.

AVIS est par le présent donné que le CANAL LACHINS sera ouvert au Commerce MARDI, le 25 du courant, ou avant s'il est possible, avis en sera donné.

Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Montréal, 7 avril 1848.

CANAL DE CORNWALL.

AVIS est par le présent donné que le CANAL DE CORNWALL sera ouvert au commerce VENDREDI, le 7 du courant.

Par ordre, THOMAS A. BEGLEY, Sec. B. T. P. Département des Travaux Publics, Montréal 7 avril 1848.

CANAL WELLAND.

AVIS est par le présent donné que le CANAL WELLAND sera ouvert de nouveau au Commerce le DIMANCHE JOUR D'AVRIL prochain.

Le Phare temporaire qui délaierait ci-devant à l'extrémité de l'ancienne Jetée, sera changé et placé sur la Longue Jetée ou Jetée de l'ouest du nouveau Havre. Les vaisseaux qui s'avanceraient vers le Havre, tiendront le long de la Jetée et n'en dévieront pas plus de trois verges, jusqu'à ce qu'ils atteignent la position des anciennes ruines. Comme tout le curage du nouveau Havre ne sera pas alors terminé, les broues du vrai chenal ne seront pas posées avant que le tout soit terminé, faisant ensuite une entrée facile à la nouvelle Ecluse n'ayant pas moins alors de dix pieds d'eau dans toutes les parties. Le Canal a été curé d'un bout à l'autre à la profondeur de neuf pieds d'eau. SAMUEL KEEFER, Ingénieur du Canal Welland. Bureau du Canal Welland, Ste. Catherine, 23 mars 1848.

LICENCES.

AVIS est par le présent donné que les LICENCES mentionnées plus bas devront être renouvelées comme suit, savoir : Des Epiciers, des Colporteurs et de ceux qui tiennent des tables de Billards, le ou avant le 5 AVRIL prochain. Des Aubergistes, le ou avant le 20 MAI prochain. Des Encanteurs, une fois par année, à l'expiration de la date de leur licence. Pénalité contre les Epiciers, les Colporteurs et les Aubergistes sans licence, £10. Les Encanteurs, £100. Les Colporteurs sont tenus de montrer leur licence à la demande de tout magistrat, officier de paix, ou officier de milice, sous la pénalité de £10. Ceux qui tiennent des tables de Billard, sans licence sont sujets à une pénalité de £25. Toutes informations contre les infractions à la Loi des licences doivent être adressées à ce Bureau. D. S. STUART, J. M. FERRES, Intendeurs des Revenus, Pour le District de Montréal.

Bureau des Inspecteurs des Revenus, 48, rue Notre 3 av. Dame, —31 mars 1847.

SOUS LE PATRONAGE DE Son Excellence lord Elgin.

GOUVENEUR-GENERAL.

MAGNIFIQUE PANORAMA.

LUNDI, le 21 du courant, sera exhibé dans la Chambre de Lecture de la Halle des Ond-Flut-Lows, Grande rue St. Jacques, une série de DIX VUES PANORAMATIQUES DES MONTAGNES SAUVAGES ET des principales scènes d'Afghanistan. Par l'un des plus célèbres artistes du jour peints sur les lieux, sur une toile de près de 3000 pieds de largeur. Le tout sera accompagné de LECTURES instructives sur les désastres de la dernière guerre dans l'Inde. 10 avril.

VITAL DESROCHERS

ARPENTEUR, No. 121, RUE ST. PAUL, MONTREAL. 7 avril 1848.

AVIS.

La Société qui a existé entre les Soussignés sous le nom de JAMES LESLIE & CIE est dissoute à compter de ce jour de consentement mutuel. Toutes dettes dues à ou par la société seront réglées par Henry Starnes, Edward Stuart Leslie et Patrick Leslie qui continueront les affaires à leur propre compte sous le nom de LESLIE, STARNES & CIE. JAMES LESLIE, HENRY STARNES, EDWARD STUART LESLIE, PATRICK LESLIE. 3 avril 1848.—di.

LES personnes qui ont en leur possession des congés de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de les faire parvenir au Soussigné. Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHETIÈRE et MONTCALM. J. DUFRESNE, N.P. 20 mars.

CHARLES GAREAU, MARCHAND-TAILLEUR.

A TRANSPORTE SON MAGASIN AU NO. 87, RUE NOTRE-DAME

VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE, 2e PORTE DE M. BOIVIN, ORFEVRE.

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fin, Casimeers français, Satin, Etoffes pour veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc. IL A RECU SES LIVRES DE MODES POUR 3 & 3. Montréal, 31 mars 1848.

AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE

MONTRÉAL, 29 Janvier 1848.

LES propriétaires du parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer de St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Trésorier, au Bureau de la Compagnie, No. 13, Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELLINS courant, par chaque part.

Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain.

Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à St. Roch ou à St. Jean, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident.

Par ordre, THOMAS STEERS, Sec. le Trésorier. 31 jenv.

TERRES A VENDRE.

UNE superbe TERRE située dans la paroisse de St. Constant, avec une maison, granges, etc.—Aussi une TERRE A BOIS située dans la paroisse de Beauarnais. S'adresser à St. Constant, à JULIEN GERVAIS, ou au Curé de la Paroisse.

ATTENTION SOURCES DE VARENNES

A LOUER OU A VENDRE

Les conditions très libérales, et à prendre possession le PREMIER DE MAI prochain. L'ÉTABLISSEMENT des SOURCES DE VARENNES, considérablement augmenté cette année, Mr. BRODEUR, le propriétaire ayant bâti une superbe MAISON A TROIS ÉTAGES de 96 pieds sur 33, sur le côté, en face de l'ancienne maison. Mr. Brodeur vendrait en même temps à l'acquéreur un terrain de grandeur suffisante pour un bon établissement joignant les sources. S'adresser au propriétaire sur les lieux. Varennes, 11 mars 1848.—dm.

APPARTEMENTS DEMANDES.

UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE. 12 février, 1848. co

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de LA VERRE de POSTAWA, offre à vendre : 2000 BOITES de VITRES, De 7 1/2 sur 8 1/2 et de 3 1/2 sur 12 1/2 diverses qualités. —1848.—

VITRES de double épaisseur. PLAFE GLACÉ, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne. Les ensembles par table qui ont de grandeur, de 30 à 42 et de trois épaisseurs seront reçues et exécutés par excellence. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à VARENNES, ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue Ste. Thérèse. Bureau de la Compagnie, Montréal, 6 mars 1848. }

ON DEMANDE

A U No. 18, Rue St. Antoine, UNE FILLE pour servir. Une Canadienne sera préférée.—15 fév.

ROMUALD TRUDEAU, APOTHECAIRE.

No. 111, Rue St. Paul, Montréal. L'ON trouvera constamment chez le sus-signé, outre son assortiment ordinaire de remèdes et parfumeries de curiosités diverses, et de tous les objets d'église en or et en argent, les médicaments précés qui suivent : Pâtes végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt & Co., —Elixir Pulmonaire, —Baume de Régis, —Baume de cerisier sauvage de Vistar. Subespécille de Tournement, —Vernisage de Winer, —Baume de Miel St. & —21 fév.

AVIS.

LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raisons de STEPHEN, YOUNG & CO., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

AUX ETUDIANTS.

CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient pensionner en cette ville, trouveront chez Mme St. JULIEN des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

BAZAR D'ARTICLES DE GOUT DE M. OLLENDORF.

OU LOTTERIE CI-DEVANT TENUE PAR M. REIFFUSCH.

M. OLLENDORF a l'honneur d'informer les habitants de Montréal, qu'il vient d'ouvrir un BAZAR D'ARTICLES DE FANTAISIE

Au No. 93, rue Notre-Dame, vis-à-vis l'Hôtel de Orr.

Où il offre en vente un grand assortiment de Montres en or et en argent, un bon assortiment de Bijouterie et d'articles plaqués, tels que :

Châssis plaqués, Huiliers, Papiers à fruits, etc. Aussi, une quantité de meubles de fantaisie, consistant en Secrétoires, Boîtes à ouvrage, Boîtes à toilettes pour hommes et pour Dames, et autres articles de goût et de fantaisie qui seront offerts en vente aux prix les plus modiques. Il se propose de vendre le tout à une réduction, vu qu'il se propose de se retirer de ce genre d'affaire.

Le Bazar sera ouvert pour les ventes privées, LUNDI le 3 avril et tous les samedis suivants.

Dans la vue de disposer de tout aussitôt que possible, M. O. ouvrira une

LOTTERIE

Mardi après-midi de 2 heures à 5 heures et de 6 à 9, et en payant un 50c, on aura la chance de tirer des articles de prix, soit en bijouterie, articles plaqués en argent, meubles de goût ou ornements choisis, ou autres articles, de valeur et utiles.

Les Dames qui désirent tirer à la loterie, sont respectueusement priées de se rendre dans l'après-midi, au lieu et temps on prendra garde que l'appartement ne soit pas trop rempli ; le public est respectueusement prié d'assister, il aura grand jeu et une bonne chance. Pas de billets blancs.—3 avril.

A LOUER.

UNE POSSESSION AU RER MAL. Une partie de la MAISON, No. 100, sur la rue Notre-Dame, formant un beau MAGASIN et un excellent logement.

UN CLOS à BUI sur la rue Bonaventure, d'un arpent de front sur trois quarts d'arpent de profondeur, avec grand et petit puits sur la dite rue Bonaventure. Pour les conditions s'adresser à Madame V. BARRON, No. 19, rue St. Antoine.—17 fév.

AVIS

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu Lieutenant, John Richardson, déc. de l'Acadie, ou les priées de les présenter immédiatement au sus-signé, exécuteur testamentaire de la dite succession, et procureur de Madame Catherine Antoinette Herse Richardson.

CHARLES S. RODIER, Avocat. 100e Rue

SOUS LE PATRONAGE DE KABANE LA GOUVERNEUSE D'ELGIE, LA SOIREE ANNUELLE,

En aide de l'Université de l'Hospice de la Maternité aura lieu à l'Hôtel DONOGANA, JEUDI SOIR, le 4 MAI prochain.

DAMES PATRONNESSES. Mesdames Gore, Mesdames DeBieury, " L. T. Drummond, " Coffin, " Wetherall, " Campbell.

MAITRES DE CEREMONIES, Col. Antrobus, A. D. C. P., Col. DeSalaberry, George Debarnts, Ecr., Col. Ermutinger, Mj. Grenville, 23rd R. W. F., Capt Clermont D. A. Adj. Gén.

Les Bandes du 77e rég. et de Maffré assisteront en cette occasion. On pourra se procurer des cartes d'admission après le 10, aux magasins de MM. Savage, Lyman, Chalmers, McCay, etc.—7 avril.

BUREAUX A LOUER.

DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au bureau de la Rev. —12 fév.

LIBRAIRIE CANADIENNE.

No. 3, Rue St. Vincent.

LES soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux pratiques qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qui nous seront adressés pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES.

Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées avec célérité par l'un des soussignés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain. Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur doivent de vouloir bien solder leur compte, sous le plus court délai possible. E. R. FABRE et Cie. Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE. SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, en 12 volumes, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 24 déc.

A GRAND MARCHÉ. FONDS DE MAGASIN DE £12,000, vendre au No. 124, Rue Notre Dame

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

LES SOUS-SIGNÉS ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE.

A VENDRE A CE BUREAU LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre, étant malheureusement très limité.

CORPORATION DE MONTREAL. BUREAU DU TRESORIER DE LA CITE, Hôtel-de-Ville, 16 av. 1847.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Contribution, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, doivent se présenter au Bureau de la Cité de Montréal, pour être examinées.

LIVRES NOUVEAUX.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols.

LES SOUS-SIGNÉS viennent de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE. DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé en s'adressant à JOIN FAUTHINGTON.

EDITIONS CANADIENNE DES LIVRES D'ECOLES NATIONALES.

LES SOUS-SIGNÉS ont publié les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements au patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.

LES SOUS-SIGNÉS ont publié les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements au patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.

LES SOUS-SIGNÉS ont publié les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements au patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.

LES SOUS-SIGNÉS ont publié les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements au patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.

LES SOUS-SIGNÉS ont publié les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements au patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.

LES SOUS-SIGNÉS ont publié les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements au patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.

LES SOUS-SIGNÉS ont publié les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements au patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.

LES SOUS-SIGNÉS ont publié les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements au patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.

LES SOUS-SIGNÉS ont publié les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements au patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications.